

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2024

Le jeudi 10 octobre 2024, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 4 octobre, se sont réunis en séance publique à la mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Convocation du :
4 octobre 2024

Étaient présents :

Monsieur Max VAN DER STICHELE, maire
Monsieur Stéphane BOURGEOIS, 2^{ème} adjoint
Madame Claudette TRAVERS, 3^{ème} adjointe
Mesdames Marie-Ange ABADIA, Françoise TRICHEUX, Marie-Françoise BOUCHER et
Delphine BRAULT, et Messieurs Michel JAFFRÉ, Benoît FLEURY et Olivier FAUCHEUX

Nombre de
conseillers :
- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 12

Absents représentés :

Monsieur Ludovic LECOIN, 1^{er} adjoint, ayant donné pouvoir à Monsieur Stéphane BOURGEOIS
Madame Françoise GUILLO, ayant donné pouvoir à Madame Françoise TRICHEUX

Absents excusés :

Monsieur Clément CAVART

Secrétaire de séance : Madame Marie-Ange ABADIA

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h06 par Monsieur le Maire.

Madame Marie-Ange ABADIA est désignée secrétaire de la présente séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du procès-verbal du conseil municipal du 5 septembre 2024.

Aucune remarque n'étant élevée, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2024.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal :

- Points délibératifs :
 - Composition de la commission d'appel d'offres (CAO)
 - Élection d'un délégué titulaire au syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) du Bois Gueslin
 - Acquisition foncière – rue de la Fontaine du Roulé – parcelle AE 128
- Points d'information :
 - Point travaux
 - Point projet cœur de village
 - Point ressources humaines
 - Point école

I. POINTS DÉLIBÉRATIFS

1. 2024-022 : COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire rappelle la démission de Jimmy RONCE de ses fonctions de conseiller municipal, et par extension de toutes les commissions dans lesquelles il avait été désigné. Stéphane BOURGEOIS, premier suppléant de la commission d'appel d'offres, peut dorénavant être regardé comme devenant titulaire, en remplacement de Jimmy RONCE. La présente délibération a seulement pour objet de prendre acte de la nouvelle composition de la CAO, conformément à la réglementation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- PREND ACTE de la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres :

Président	Max VAN DER STICHELE, Maire
Titulaires	Claudette TRAVERS Ludovic LECOIN Stéphane BOURGEOIS
Suppléants	Clément CAVART Olivier FAUCHEUX

2. 2024-023 : ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE (SIVOM) DU BOIS GUESLIN

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire indique que la démission de Monsieur Jimmy RONCE entraîne également la fin de ses fonctions dans tous les organismes extérieurs où il représentait la commune. Ainsi, étant délégué titulaire au sein du SIVOM du Bois Gueslin, il convient de le remplacer.

Marie-Françoise BOUCHER, actuellement déléguée suppléante, propose sa candidature pour devenir déléguée titulaire, en remplacement de Jimmy RONCE.

Françoise TRICHEUX se propose quant à elle pour devenir déléguée suppléante.

Monsieur le Maire propose de voter à main levée afin de faciliter ce double vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- DÉCIDE de déroger à la règle du scrutin secret et de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) du Bois Gueslin à main levée,
- ÉLIT Madame Marie-Françoise BOUCHER en qualité de délégué titulaire au syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) du Bois Gueslin,
- ÉLIT Madame Françoise TRICHEUX en qualité de délégué suppléante au syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) du Bois Gueslin,
- PREND ACTE de la nouvelle liste des délégués au syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) du Bois Gueslin :

Titulaires	Max VAN DER STICHELE Olivier FAUCHEUX Marie-Françoise BOUCHER
Suppléante	Françoise TRICHEUX

3. 2024-024 : ACQUISITION FONCIÈRE – RUE DE LA FONTAINE DU ROULÉ – PARCELLE AE 128

Madame TRAVERS expose le point qui suit.

Madame TRAVERS rappelle qu'il s'agit d'une parcelle de 47m² déjà bitumée qui avait été incluse par le notaire lors de la vente de la maison des consorts BINARD. La commune leur a fait une demande, qu'ils ont acceptée, afin de l'acquérir à l'euro symbolique auquel s'ajoutent seulement les frais notariés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle appartenant aux consorts BINARD sise rue de la Fontaine du Roulé :
 - AC 128 d'une superficie de 47 m² à l'euro symbolique,
 - auquel s'ajouteront les frais d'acte estimés à 300 €,
- CHARGE l'office notarial Alter Ego, sis à Auneau, de mener à bien cette opération,
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette acquisition foncière par la commune,
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget au 21318.

Fin des points délibératifs : 20h31

II. POINTS D'INFORMATION

1. POINT TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 septembre dans le cadre de la consultation pour la réfection des trottoirs de la rue des Vergeolins et de la rue de Chartres. 5 plis ont été reçus et analysés par DIF Conception, et un classement a été établi dans le rapport d'analyse des offres présenté lors de cette séance. L'entreprise TOUZET a été retenue suite à la CAO, conformément au classement proposé par le maître d'œuvre. L'estimatif des travaux s'élevait à environ 100 000 € HT, et l'offre de l'entreprise retenue s'élève quant à elle à 81 086,95 € HT. Suite à la réception du courrier de rejet de son offre, l'entreprise COLAS nous a fait parvenir un courrier de demande d'informations, auquel une réponse a été apportée avant la signature et la notification du marché public.

Monsieur BOURGEOIS indique que c'est principalement Monsieur LECOIN qui assure le suivi des travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité, fibre, éclairage public) de la rue de la Vallée Braize. La fin des travaux est prévue pour la semaine prochaine, et la commune ainsi que Chartres Métropole sont en contact régulier avec les administrés dans le cadre de ces travaux.

Monsieur BOURGEOIS informe que les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage de la sente piétonne qui relie La Varenne à Ver-lès-Chartres sont actuellement en cours et que les mâts ont d'ores-et-déjà été posés, pour une mise en service à l'automne.

Madame TRAVERS précise qu'un élagage des arbres bordant la sente a été réalisé dans cette optique par les agents du service technique.

Monsieur BOURGEOIS indique que les travaux de la station d'épuration seraient a priori terminés, et qu'il y aura une mise en route progressive du nouveau système.

Monsieur le Maire précise que le déplacement d'une clôture devrait avoir lieu à l'arrière de la station d'épuration.

Madame TRAVERS rappelle que suite à l'installation de la nouvelle porte de l'église, une deuxième couche de peinture a été réalisée, et qu'il reste encore quelques retouches sur les ferrures à prévoir.

Monsieur BOURGEOIS informe que les volets de la maison des associations ont été remis en service.

Monsieur BOURGEOIS indique qu'une réunion a eu lieu il y a peu avec Chartres Métropole concernant le remplacement à venir des lampadaires pour passer à un éclairage led à compter de 2025. La question du paramétrage de l'éclairage voulu se pose donc, car la programmation d'une coupure totale ou d'un abaissement de l'intensité, ainsi que des horaires choisis se fait au moment de la fabrication.

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'heure actuelle l'éclairage public est éteint de 23h à 6h la semaine et de 1h à 6h les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche. Il propose d'échanger au sujet de ces horaires, et de demander à Chartres Métropole s'il resterait possible de modifier les horaires entre la semaine et le week-end, ou de continuer à prévoir certaines dérogations comme lors de la fête de la musique.

Madame ABADIA évoque un sentiment d'insécurité en cas de coupure totale de l'éclairage public la nuit, mais Madame TRAVERS se questionne également par rapport à la biodiversité et à l'habitat naturel de certaines espèces.

Monsieur le Maire demande qui serait pour un abaissement et qui serait pour une coupure de l'éclairage public la nuit.

Madame ABADIA ainsi que Messieurs FLEURY et JAFFRÉ sont pour un abaissement de l'intensité.

Les autres conseillers municipaux, soit Mesdames TRAVERS, TRICHEUX, BRAULT et BOUCHER ainsi que Messieurs VAN DER STICHELE, BOURGEOIS et FAUCHEUX, sont pour une extinction de minuit à 6h, si une différenciation entre la semaine et le week-end n'est pas possible.

Monsieur BOURGEOIS questionne quant à l'éventualité de différencier certains secteurs de la commune.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu concernant l'alimentation en eau potable et les forages afin de sécuriser l'approvisionnement. En effet, le fait de bénéficier d'une plus grande quantité d'eau qui transite et de davantage de connexions pour des assemblages d'eaux, notamment en période de sécheresse, permettra de réduire les problématiques d'alimentation ainsi que le pompage d'eau dans l'Eure. Le forage de Ver-lès-Chartres conduira l'eau en direction du nouveau surpresseur situé à Mon Idée, en prenant soin d'éviter tout passage à proximité directe des pylônes haute tension. Le tracé d'environ 7 kilomètres est présenté en séance aux conseillers municipaux, suite à des relevés topographiques. Les 2 nouveaux forages seront sur un biseau de terre, d'une hauteur supérieure au niveau d'inondation, et seront clôturés et entourés de haies végétales. Le débit de ces forages, au niveau du terrain de tennis et de la maison des associations, est estimé à 120m³ par heure, sachant qu'il pourrait descendre à 90m³ par heure selon les périodes.

Madame TRAVERS rappelle que le déboisement d'un espace naturel dans le secteur est interdit.

Monsieur le Maire indique que l'étude sera lancée en 2025, et que la réalisation des travaux n'interviendra donc pas avant 2026, notamment en ce qui concerne l'interconnexion depuis notre château d'eau pour des assemblages d'eau en direction de Thivars.

2. POINT PROJET CŒUR DE VILLAGE

Madame TRAVERS rappelle que l'offre reçue de la SAEDEL a été examinée par la commission créée dans le cadre de la concession pour l'aménagement du cœur de village, afin que le Maire puisse entamer des négociations.

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal se prononcera prochainement sur le transfert de propriété des parcelles concernées suite à l'attribution de la concession.

3. POINT RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire informe que suite au départ de 2 agents le 30 septembre, 3 candidats ont été rencontrés, et qu'un nouvel agent a intégré le service technique le 8 octobre. Le contrat proposé à cet agent court jusqu'au 31 mars 2025, sur un temps complet. Le service technique compte donc toujours 3 agents, 2 agents en poste et 1 agent en congé de longue durée en raison de son état de santé.

4. POINT ÉCOLE

Madame ABADIA informe qu'un service civique en renfort sur le temps périscolaire devrait arriver d'ici le mois de décembre.

Madame ABADIA rappelle que le comité syndical et le conseil d'école auront lieu la semaine prochaine.

Madame ABADIA évoque le cas d'un élève perturbateur, le même que l'an dernier, qui risque d'être exclu des services périscolaires après les vacances de la Toussaint, car aucun changement de comportement n'est constaté malgré de nombreux avertissements.

III. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BOURGEOIS transmet certains chiffres issus du relevé du radar pédagogique situé au niveau des terrains de tennis entre le 8 août et le 6 octobre :

- dans le sens entrant, de Barjouville à Ver-lès-Chartres : 78 % des véhicules circulent à moins de 50 km/h ;
- dans le sens sortant, de Ver-lès-Chartres à Barjouville : 58 % des véhicules respectent la limite de vitesse.

Monsieur BOURGEOIS informe de la prochaine distribution de l'invitation pour le banquet du 11 novembre. Monsieur le Maire rappelle la nouvelle « règle » validée en commission et par le CCAS concernant l'attribution des colis : pas de colis en l'absence de réponse.

Monsieur BOURGEOIS informe les conseillers municipaux du fait que la commune va essayer de changer de formule pour le bulletin municipal, afin de lui apporter un nouveau souffle. Dans cette optique, des devis ont été demandés à différents prestataires et leur étude est actuellement en cours, afin de bénéficier de la conception graphique en plus de l'impression. Une demande sera prochainement adressée aux associations pour qu'elles fassent parvenir les articles et photos qu'elles souhaitent voir publier.

Monsieur FAUCHEUX indique qu'un atelier collaboratif organisé par Familles Rurales se tiendra le 20 octobre au sujet du changement climatique.

Madame TRAVERS informe que la commune a été destinataire d'une demande concernant des travaux de construction d'une nouvelle antenne à la station troposphérique, et qu'une convention de servitude devrait intervenir.

Madame TRAVERS informe qu'une demande d'urbanisme nous est parvenue pour retirer une arche afin de permettre le passage de véhicules au niveau d'un bâtiment reconnu patrimoine remarquable, mais que la réponse est complexe à apporter suite à des changements dans le code de l'urbanisme. La commune délivrera donc certainement une autorisation avec des prescriptions.

Madame TRAVERS évoque la problématique récurrente de l'intégration de panneaux solaires vis-à-vis de notre PLU quand ceux-ci sont implantés côté rue.

Madame ABADIA précise qu'il y aura une participation de l'école à la cérémonie du 11 novembre.

Monsieur le Maire informe que le contentieux suite au refus d'un permis d'aménager est clos, le tribunal administratif d'Orléans ayant statué en non-lieu du fait que la commune a fini par accorder ledit permis.

Madame TRICHEUX indique que le vernissage d'une exposition de peinture aura lieu le 12 octobre à la maison des associations.

Monsieur BOURGEOIS informe qu'une balade thermographique aura lieu sur la commune le 11 décembre.

Monsieur le Maire propose de fixer provisoirement les dates des prochaines réunions du conseil municipal le mercredi 13 novembre et le lundi 16 décembre 2024.

Monsieur le Maire propose de fixer provisoirement la date des vœux le vendredi 17 janvier 2025 à 18h30.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre :

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame GUILLO Françoise	<i>Absente représentée</i>
Madame BOUCHER Marie-Françoise		Monsieur JAFFRÉ Michel	
Monsieur BOURGEOIS Stéphane		Monsieur LECOIN Ludovic	<i>Absent représenté</i>
Madame BRAULT Delphine		Madame TRAVERS Claudette	
Monsieur CAVART Clément	<i>Absent excusé</i>	Madame TRICHEUX Françoise	
Monsieur FAUCHEUX Olivier		Monsieur VAN DER STICHELE Max	
Monsieur FLEURY Benoît			